

No, 32.

## PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 16 OCTOBRE 1919.

## PRIÈRES.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 septembre 1919,—Copie des listes de paie relativement aux travaux du quai de Cacouna-Est, comté de Témiscouata, pour les années 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918, quant: (a) à la construction du quai; (b) aux boiseries et autres matériaux, et (c) à la constructions et à l'érection d'une clôture à cet endroit.

M. Reid (Grenville), pour M. Ballantyne, propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi des viandes et conserves alimentaires, chapitre vingt-sept des Statuts de 1907, tels que modifiés par le chapitre trente-trois des Statuts de 1917, en pourvoyant (a) à la définition plus précise de la chair de homard et de la chair séchée; (b) à la description véritable et exacte du contenu des boîtes de poisson ou de coquillages, y compris le vulgaire et le poids minimum, lesquels doivent être visiblement imprimés sur la boîte ainsi que le nom de l'endroit où ils ont été mis en boîte, (c) aux dimensions des boîtes pour la mise en conserve des homards, au poids du contenu d'icelles, et à ce que nulle autre dimension ne soit utilisée sans permission écrite préalable; (d) à l'équetage précis de toutes les boîtes de poisson ou de coquillages importés au Canada, de façon à indiquer la nature et la qualité du contenu, son poids minimum, le lieu d'origine, et le nom et l'adresse de la personne, compagnie ou corporation qui les aura mis en conserves ou qui les aura importés à condition toutefois que le poisson ou les coquillages en boîte importés au Canada pour l'exportation, ne seront pas ainsi étiquetés.

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de la dite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la dite résolution.

M. Reid (Grenville) propose, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération la résolution suivante:—